

**MAIRIE DE  
WITTENHEIM  
- Haut-Rhin -**

**AUTORISATION PREALABLE**  
**d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité lumineuse**  
**(autre que celle éclairée par projection ou transparence)**  
**ou une préenseigne ou une enseigne**

**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Dossier déposé le 06 Décembre 2023</b> <b>Dossier affiché en mairie le 06 Décembre 2023</b>	<b>N° AP 068 376 23 J 015</b>
<b>Par :</b> COIFFURE CELESTE représentée par Madame BOTTAN Jessica 4 rue de Guebwiller 68270 WITTENHEIM	Nombre : 2
<b>Pour :</b> Pose d'enseignes	Surface des enseignes posées : 2,65 m <sup>2</sup>
<b>Sur un terrain sis à :</b> 4 rue de Guebwiller Cadastré : 32 0714	

**Le Maire,**

Vu la demande de Autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

**ARRETE**

Article 1 : L'Autorisation Préalable, objet de la demande susmentionnée, est **ACCORDEE** selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 22 JAN

Antoine HOME  
Maire de Wittenheim

